



Loueur indélicat n'a pas payé, a détérioré...

Par 010450

Bonjour à tous,

Non paiement des loyers par un locataire

- Conciliateur de justice (2 réunions) restées sans effet.
- J'ai assigné, j'ai gagné.
- il a quitté le logement

Lors de EDL de sortie par huissier il a refusé de donner sa nouvelle adresse.

J'ai reçu le jugement ensuite il est condamné à payer.

La signification a été faite au domicile de l'huissier

Il a enfin donné une adresse.

Actuellement que faudrait-il faire pour obtenir la créance ?

D'avance merci.

Par Nihilscio

Bonjour,

Pour recouvrer la créance vous devez passer par un commissaire de justice qui saura employer les moyens d'exécution forcée adéquats, à commencer par une saisie des sommes déposées sur les comptes bancaires.

Par yapasdequoi

Bonjour (RE)

C'est le même qui est décédé ou c'est un autre ?

PS : Ne dites pas "Loueur" si vous parlez du "Locataire".

(Le loueur c'est vous ou encore "bailleur")

Par 010450

C'est 2 cas distincts.

Excusez-moi pour le terme loueur à l'endroit du locataire, c'est une coquille de ma part.

Par yapasdequoi

Entendu.

Pour les prestations d'huissier, voici les tarifs :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32973]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32973
[/url]

Par 010450

Je vous remercie.

Bonne soirée.